

Incendie de Lubrizol : les sénateurs critiquent sévèrement l'action gouvernementale

5 juin 2020 / [Marie Astier \(Reporterre\)](#)

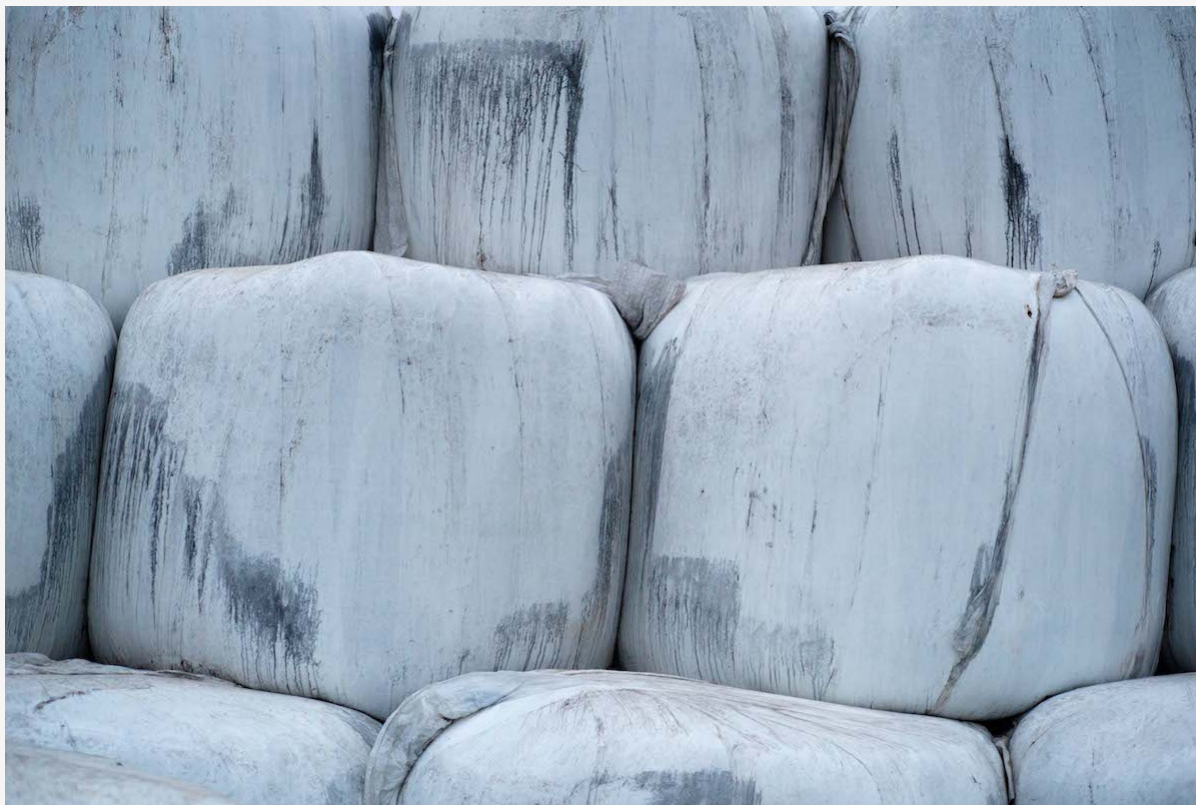


Communication ratée, surveillance des sites industriels dangereux bancale et suivi sanitaire insuffisant : rendu public le jeudi 4 juin, le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur les conséquences de l'incendie de l'usine Lubrizol critique vertement l'action gouvernementale.

Communication du gouvernement « *cacophonique* », surveillance défaillante d'un site industriel pourtant classé comme à haut risque, réticences à assurer un suivi sur le long terme de la santé des populations... Rendu public hier jeudi 4 juin, le [rapport de la commission d'enquête du Sénat](#) sur les conséquences de l'incendie de l'usine Lubrizol lâche un sévère panache de critiques envers l'attitude du gouvernement dans la gestion de ce que les sénateurs qualifient d'« *accident industriel majeur* ».

L'incendie, survenu dans la nuit du 26 au 27 septembre 2019 à Rouen, a ravagé une partie du site de l'entreprise de fabrication de lubrifiants Lubrizol, et des entrepôts voisins de la société Normandie logistique. Cette dernière stockait pour le compte de Lubrizol d'importantes quantités de produits chimiques.

« *Nous avons essayé de comprendre ce qui s'était passé, la façon dont la crise a été gérée, et de tirer des leçons pour l'avenir* », a expliqué en préambule de la présentation du rapport le président de la commission d'enquête, le sénateur centriste Hervé Maurey. En ressort une analyse de l'action du gouvernement, et des recommandations pour améliorer la gestion des risques industriels. Trois thématiques du rapport ont attiré l'attention de *Reporterre* : la communication en temps de crise, la surveillance des sites industriels dangereux et le suivi sanitaire des populations.



Dès le lendemain de l'incendie, des traces de suie couvraient les ballots de paille d'un éleveur dans le Pays de Bray (Seine-Maritime et Oise).

- **« Rassurer avant d'informer » : le mauvais choix de communication du gouvernement**

Le rapport met en avant une « *incapacité à informer le public de façon claire, prescriptive et pédagogique* », et trouve très « *critiquable* » le choix fait par le gouvernement d'« *entrer dans un discours plus politique s'adressant davantage aux émotions de la population et cherchant à rassurer avant d'informer* ».

« *Les premiers jours, il y a eu une multiplication des prises de parole du gouvernement, une cacophonie* », a estimé Christine Bonfanti-Dossat, l'une des deux rapporteuses du rapport, lors de la présentation. « *Des termes techniques comme 'absence de toxicité aigüe' ont été utilisés. Mais tant que nous ne connaissons pas la nature du cocktail de substances qui a brûlé, comment pouvait-on dire cela ? Parfois il vaut mieux dire que l'on ne sait pas puisque aujourd'hui, neuf mois après, on ne sait toujours pas !* »

Ainsi, la commission « *s'interroge sur la réelle volonté du gouvernement d'assurer la transparence sur cet accident* ». Le rapport souligne les informations arrivées au compte-gouttes : le fait que le nom de la deuxième entreprise impliquée, Normandie Logistique, n'a commencé à être cité que quelques jours après le sinistre, la publication d'une liste des

substances présentes sur le site de l'incendie difficilement compréhensible... Il faut « *clarifier et moderniser au plus vite la doctrine de communication de l'État* », insiste le rapport, qui conseille aussi d'associer les professionnels de santé et les élus locaux, et de développer dans le pays « *une culture du risque industriel* ».

- **Un suivi insuffisant des sites industriels dangereux**

Le rapport revient sur les défaillances dans la surveillance par les services de l'État de Lubrizol et Normandie Logistique. Ainsi, alors que Normandie Logistique stockait une quantité de produits potentiellement dangereux importante, l'entreprise était restée classée au niveau de surveillance le plus bas. L'État n'avait jamais remarqué que la quantité de produits stockés avait augmentée et nécessitait une surveillance renforcée. Une situation qui « *ne peut que soulever de vives inquiétudes en matière de prévention et de connaissance par l'État de la réalité des activités industrielles et des risques associés* », s'inquiète le rapport.

Autre manquement, le détail des produits stockés et qui ont brûlé – informations essentielles pour évaluer la toxicité des fumées de l'incendie – a tardé à arriver. « *Trois envois successifs auront été nécessaires pour que ces substances soient transmises sous une forme exploitable* », souligne le document. Les sénateurs ont questionné les préfets ailleurs en France pour savoir si cette situation se reproduisait pour d'autres sites industriels. « *Aussi incroyable que cela puisse paraître, il est clair que le cas de Lubrizol n'est pas isolé, tous les exploitants ne savent pas exactement ce qu'il y a chez eux* », a expliqué la rapporteure Nicole Bonnefoy. C'est pourtant, déjà, une obligation légale...

La surveillance de Lubrizol, installation classée à haut risque car Seveso, était donc lacunaire. Les contrôles étaient certes nombreux, et ont même donné lieu à des prescriptions, en particulier sur le plan de défense incendie. Mais elles n'ont pas été prises en compte par l'entreprise. Il y avait des « *manquements persistants à des prescriptions formulées de longue date* », souligne le rapport. Il faudrait donc que les contrôles soient plus souvent suivis de sanctions, et ces dernières alourdies afin d'être dissuasives, demandent les sénateurs.



L'accès à l'usine Lubrizol de Rouen, mardi 1er octobre 2019.

L'annonce de la ministre de la Transition écologique, qui a promis 50 % de contrôles supplémentaires d'ici 2022, semble aller dans leur sens. Mais elle n'a pas convaincu la chambre basse. « *On a eu l'occasion de dire à Madame Borne que ces effets d'annonce ne sont pas crédibles*, a indiqué Hervé Maurey. *Car il est évident que cet objectif ne pourra pas être rempli à effectif constant !* » Il demande donc avec ses collègues un renforcement des effectifs des contrôleurs des installations classées, en charge de la surveillance de ces sites industriels à risque.

- **Un manque de suivi à long terme de la santé des populations**

« *C'est depuis le départ un point très sensible* », a souligné Christine Bonfanti-Dossat. Les sénateurs remarquent dès les premières semaines après la catastrophe une certaine légèreté, notamment de la ministre de la Santé qui était alors Agnès Buzyn. Celle-ci a levé l'interdiction de vente qui pesait sur le lait le 11 octobre 2019, avant même la remise d'un avis d'experts quelques jours plus tard qui émettait de « *fortes réserves* », rappelle le rapport.

« Certes, les premiers résultats d'analyses sur l'impact sanitaire immédiat de la catastrophe étaient rassurants. Mais le manque de volonté à assurer un suivi de long terme des populations est manifeste », a poursuivi M^{me} Bonfanti-Dossat. « L'Agence régionale de santé et M^{me} Buzyn défendent l'idée qu'il faut savoir ce que l'on cherche pour pouvoir chercher. Mais si l'on attend d'avoir des certitudes sur la nature et la toxicité des fumées, on n'avancera pas ! »

Alors que les résultats d'une enquête préliminaire de Santé publique France montre un état de stress des populations, et une crainte par rapport au risque de cancer – des **résultats confirmés par une étude de l'association Respire** – les rapporteurs observent que le choix est fait d'assurer un suivi sanitaire à minima. D'abord, Santé publique France a abandonné le projet de suivre sur le long terme les populations qui ont été directement exposées au feu (salariés de Lubrizol, pompiers) et a choisi de ne faire qu'une enquête basée sur un sondage déclaratif auprès du public. Ensuite, cette enquête tarde et ne devrait démarrer qu'en septembre, au lieu de mars initialement. Les sénateurs demandent l'application du principe de précaution, et l'ouverture de registres de suivi des cancers et des malformations congénitales. Quant au suivi des conséquences pour l'environnement, il est encore plus délaissé, regrettent les rapporteurs.

Enfin, si ce rapport est consacré à une évaluation de l'action de l'État, il n'exonère pas Lubrizol de ses responsabilités, a précisé le président de la commission d'enquête, Hervé Maurey : *« C'est inacceptable qu'une entreprise comme Lubrizol, à laquelle on demande de se mettre en conformité, ne l'ait toujours pas fait plus d'un an après. » « Et il est inacceptable que les industriels ne puissent donner à un instant T la quantité, la localisation et la composition des produits en stock de façon lisible pour que l'on ait immédiatement les données en cas d'accident »*, a ajouté sa collègue Nicole Bonnefoy.

Lire aussi : [Lubrizol : la vie suspendue des agriculteurs](#)

Source : Marie Astier pour *Reporterre*

Photos :

. chapô : 9 décembre 2019. Vue aérienne de l'usine brûlée, au centre. © Lou BENOIST / AFP

. [De la suie sur des bottes de paille d'un éleveur](#) © Édouard Richard/*Reporterre*

. L'accès à l'usine Lubrizol de Rouen, mardi 1^{er} octobre 2019. © NnoMan/*Reporterre*

- Emplacement : Accueil > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Incendie-de-Lubrizol-les-senateurs-critiquent-severement-l-action-gouvernementale>